

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2020 - VILLE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier, KUFEL Zohra,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

Procurations :

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2021

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2021

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 21 AVR. 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-117 en date du 10 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une similarité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des Finances du 08 avril 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2020 VILLE, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	12 488 869.79 €
Recettes réalisées	15 453 897.52 €
Excédent de clôture	2 965 027.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	6 220 844.60 €
Recettes réalisées	5 572 160.84 €
Déficit de clôture	648 683.76 €

Soit un excédent global pour l'exercice de 2 316 343.97 € (**résultat de clôture**)

CONSTATE les résultats du budget VILLE :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTE INVESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE VILLE DE L'EXERCICE N
Invest.	- 2 021 112.88	0.00	- 648 683.76	- 2 669 796.64
Fonct.	3 800 054.96	2 021 112.88	2 965 027.73	4 743 969.81
TOTAL	1 778 942.08	2 021 112.88	2 316 343.97	2 074 173.17

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2021.

Ampliation faite le : 21 AVR. 2021 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 19 AVR. 2021 Par publication le : 21 AVR. 2021 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL
--



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210412-DB202178-BF
Reçu le 19/04/2021